

Mécanisme de discussion de cas complexes Comité d'intervention jeunesse (CIJ)

Ce mécanisme préconise une activité avec les partenaires, de médiation, d'intégration visant à assurer l'accès, la continuité, la complémentarité des services pour les jeunes qui présentent des problématiques multiples et complexes.

Ces difficultés vécues par certains jeunes et leur famille nécessitent la contribution de différentes catégories d'établissements ou d'organismes afin de répondre à leurs besoins. La mise en place du mécanisme doit contribuer à ce que chaque jeune et sa famille reçoivent des services adéquats.

OBJECTIFS

- **Coordonner les interventions pour favoriser l'accès aux ressources et aux services;**
- **Développer une responsabilisation collective des interventions;**
- **Faciliter la compréhension des services offerts par chacun des partenaires ainsi que leur contribution spécifique.**

CLIENTÈLE CIBLE

Les jeunes présentant des problèmes multiples et complexes, ainsi que leurs parents, qui nécessitent l'expertise de plusieurs acteurs et pour lesquels mécanismes usuels de référence n'ont pas permis de

répondre adéquatement aux besoins de ceux-ci et de leur famille.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le mécanisme de discussion de cas complexe ne se substitue jamais aux mécanismes habituels d'accès aux services.

- L'accès aux services, la continuité et l'harmonisation des interventions demeurent la préoccupation centrale des partenaires;
- Les partenaires sont conjointement et solidairement responsables des services à dispenser aux usagers multiproblématiques dans le respect des missions respectives de chacun;
- L'outil de concertation clinique, le PSII, est un outil indispensable qui permet de concrétiser la concertation et d'harmoniser l'intervention;
- Les modalités de dispensation de services aux usagers multiproblématiques doivent toujours favoriser et faciliter l'exercice de la responsabilité parentale et la participation des proches.

COMPOSITION DU Comité d'intervention jeunesse (CIJ)

La coordonnatrice ou la directrice des services éducatifs du centre de services scolaire du Littoral et la chef de l'administration du

Centre
de services scolaire
du Littoral

Québec 

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 

programme jeunesse du secteur est du CISSS participant d'office et sont coordonnatrices des travaux en collaboration et sont les seules à pouvoir initier les rencontres. Les gestionnaires désignés des établissements et organismes concernés, que l'on nommera *Agents de liaison*, sont invités selon leur demande.

Les agents de liaison participent à la clarification des besoins et identifient les ressources de leur organisation qui pourraient être mises à contribution.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Une direction d'établissement ou un professionnel du centre de services scolaire OU un chef de service ou un professionnel du CISSS peuvent soumettre une demande d'étude à la coordonnatrice de son instance en fournissant l'information nécessaire et en nommant les motifs qui soutiennent le besoin de concertation entre les deux réseaux.

Afin de préparer la rencontre et de s'assurer d'avoir en main tous les éléments pertinents, la personne qui souhaite présenter un dossier doit utiliser **l'aide-mémoire des informations à transmettre** lors de la discussion de cas complexe.

Les coordonnatrices du comité ont un délai maximum de deux semaines pour tenir une première rencontre avec les agents de liaison concernés. Celles-ci peuvent avoir lieu en

personne, à l'aide d'une plateforme électronique sécurisée ou au téléphone selon le cas et les disponibilités des participants.

Lors de la rencontre, les orientations sont déterminées et un suivi est planifié. Selon le cas, un PSII peut être envisagé.

Les jeunes ou leurs parents consentent à ce que leur situation soit étudiée par le comité.

- * Le formulaire de consentement habituellement utilisé par les deux parties est utilisé.
- * Le comité peut tenir une rencontre sans consentement si celle-ci est non nominative.

Les coordonnatrices du CIJ :

- Reçoivent les demandes à étudier;
- Préparent les documents supports à la discussion pour les agents de liaison;
- Invitent les agents de liaison aux rencontres;
- Animent les rencontres;
- Tiennent un registre des rencontres avec des éléments de suivis;
- Présentent un compte-rendu annuel lors des Instances locales de concertation.

SUIVI DES ORIENTATIONS DU COMITÉ

Les coordonnatrices du comité complètent la section « démarche post-rencontre » du comité d'intervention jeunesse et font parvenir une copie aux agents de liaison des organismes impliqués dans l'actualisation des orientations.

Les coordonnatrices s'assurent du suivi auprès de leurs instances et informent le Comité d'intervention jeunesse des suites selon le délai indiqué sur le document.

Au besoin, le comité peut siéger à nouveau si des ajustements sont nécessaires.

COORDONNÉES

Katia Tardif
Coordonnatrice des Services éducatifs
ktardif@csdulittoral.qc.ca
418 461-2693

Lucie Cormier
Chef de l'administration du programme jeunesse/secteur est
lucie.cormier.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca
418 962-9761, poste 414173

(Dernière mise à jour/06-2021)